



SAFER

CHAMPAGNE-ARDENNE

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

1

Commune de ROUVRES LES VIGNES

- Département de l'Aube -

Carte Communale



Rapport de présentation

Vu pour être annexé à la délibération
approuvant la carte communale : 01 AOÛT 2006



Le Maire

Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour

Troyes, le
Le Préfet

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE P 1 à 22

1 - SITUATIONS	P 1 à 2
1.1 Situation géographique	P 1
1.2 Situation administrative	P 2
2 - LE MILIEU NATUREL	P 3 à 5
2.1 Présentation générale	P 3
2.2 Géologie	P 4 à 5
3 - EVOLUTION ET COMPOSITION DE LA POPULATION	P 6 à 10
3.1 Évolution générale	P 6
3.2 Les variations enregistrées	P 7
3.3 Structure en âge de la population de Rouvres les Vignes	P 8 à 9
3.4 Caractéristique des ménages	P 9 à 10
4 - POPULATION ACTIVE	P 11
4.1 Taux de Chômage	P 11
4.2 Population active par âge et par sexe	P 11
5 - LE PARC DE LOGEMENT	P 12 à 14
5.1 Évolution et composition du parc	P 12
5.2 Caractéristiques des résidences principales	P 12 à 14
6 - LE BÂTI.....	P 15 à 17
6.1 Le Bâti ancien	P 16
6.2 Le Bâti récent	P 17
7 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES	P 18 à 22
7.1 L'activité Agricole	P 18 à 19
7.2 L'activité Viticole	P 20 à 21
7.3 Les équipements publics	P 22
7.4 Les associations.....	P 22

II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT P 23

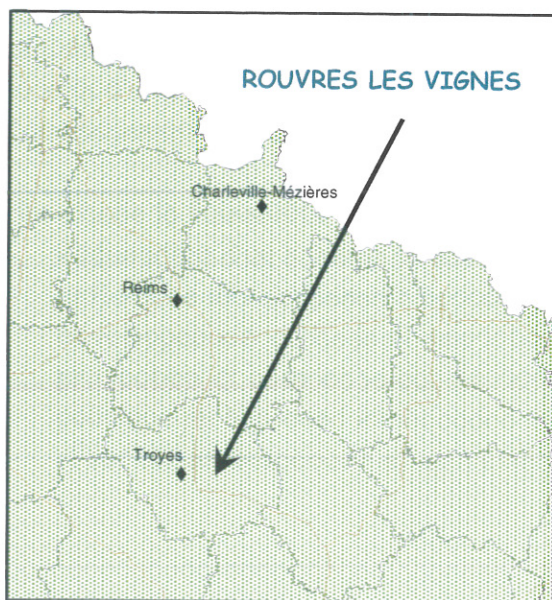
III. JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS P 24 à 26

I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1. Situations

1.1. Situation Géographique

La Commune de ROUVRES LES VIGNES
au sein du Département de l'AUBE



D'une superficie de 828 hectares, Rouvres les Vignes se situe en limite Est du Département de l'Aube.

La Commune se situe à 63 km de TROYES et à 10 km de BAR SUR AUBE, Chef lieu de Canton.

Son territoire est traversé par les Routes Départementales RD 74 et RD 47.



1.2. Situation Administrative

ROUVRES LES VIGNES, du canton de Bar-sur-Aube, fait partie de la Communauté de Communes de Bar sur Aube qui regroupe 27 Communes : Ailleville, Arconville, Arrentières, Arsonval, Baroville, Bar-sur-Aube, Bayel, Bergères, Bligny, Champignol-lez-Mondeville, Colombé-le-Sec, Couvignon, Engente, Fontaine, Fravaux, Jaucourt, Juvancourt, Lignol-le-Château, Longchamp sur Aujon, Meurville, Montier-en-l'Isle, Proverville, Rouvres-les-Vignes, Spoy, Urville, Ville-sous-la-Ferté, Voigny.

La Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle étudie la faisabilité de projets et assure leur financement dans les domaines suivants :

- élaboration d'un schéma directeur d'aménagement de l'espace,
- actions de développement économique (industriel, tertiaire, artisanal et touristique),
- développement culturel et touristique,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- politique du logement et du cadre de vie,
- création, aménagement et entretien des équipements sportifs et d'enseignements.

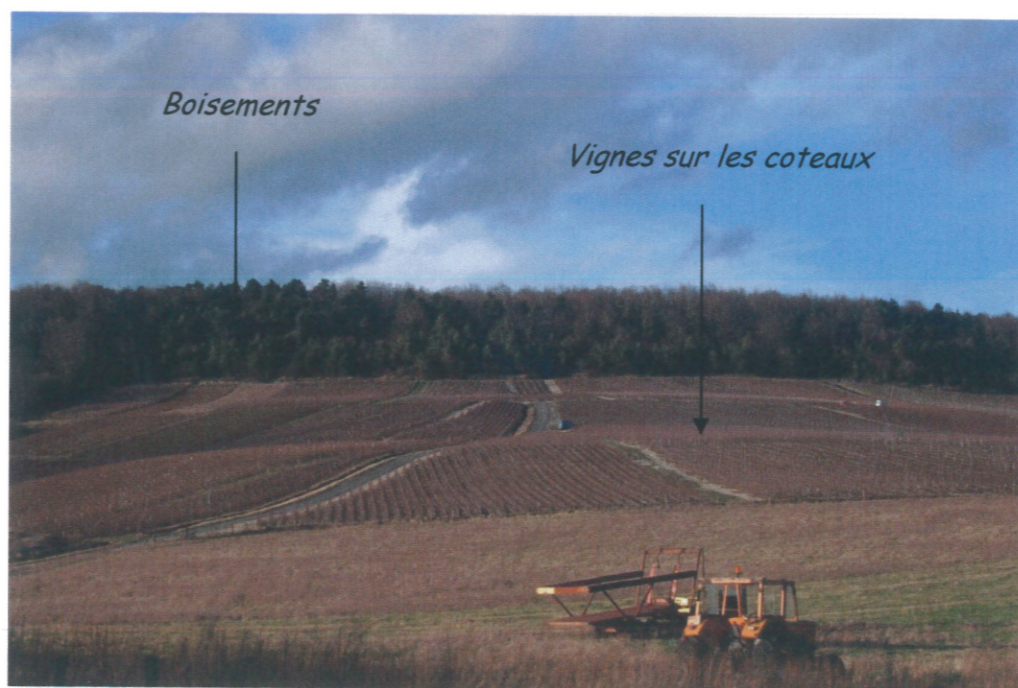
2. Le Milieu Naturel

2.1. Présentation générale

Rouvres les Vignes s'inscrit dans un cadre naturel de campagne où le vignoble est très présent. En effet, l'activité viticole est dominante sur la Commune.



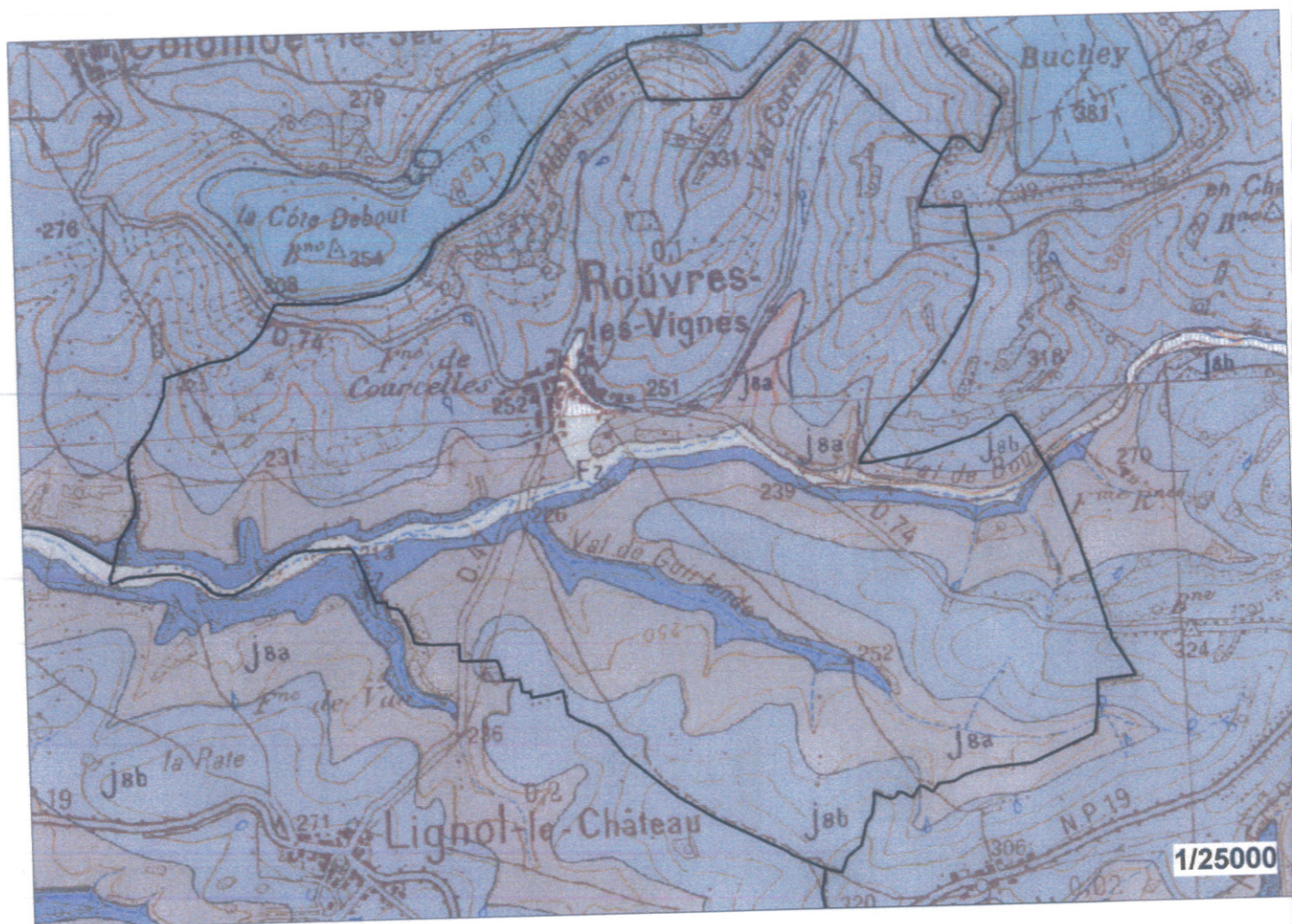
Vue sur le village depuis la Route Départementale 74



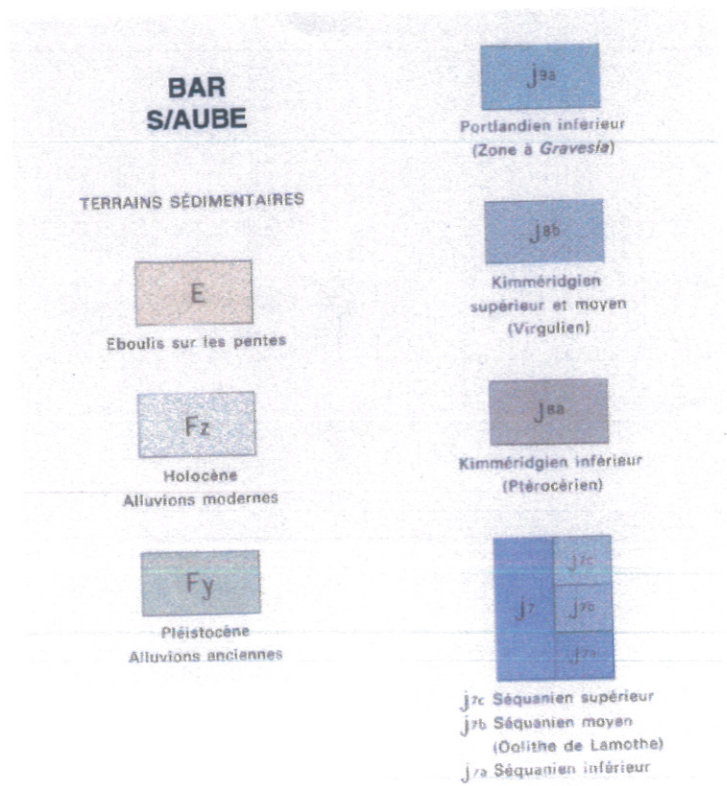
Rue de Labevaux

Commune de ROUVRES LES VIGNES

Extrait de la Carte Géologique au 1/50 000^e



Extrait de la carte du BRGM au 1/50000



2.2. Géologie

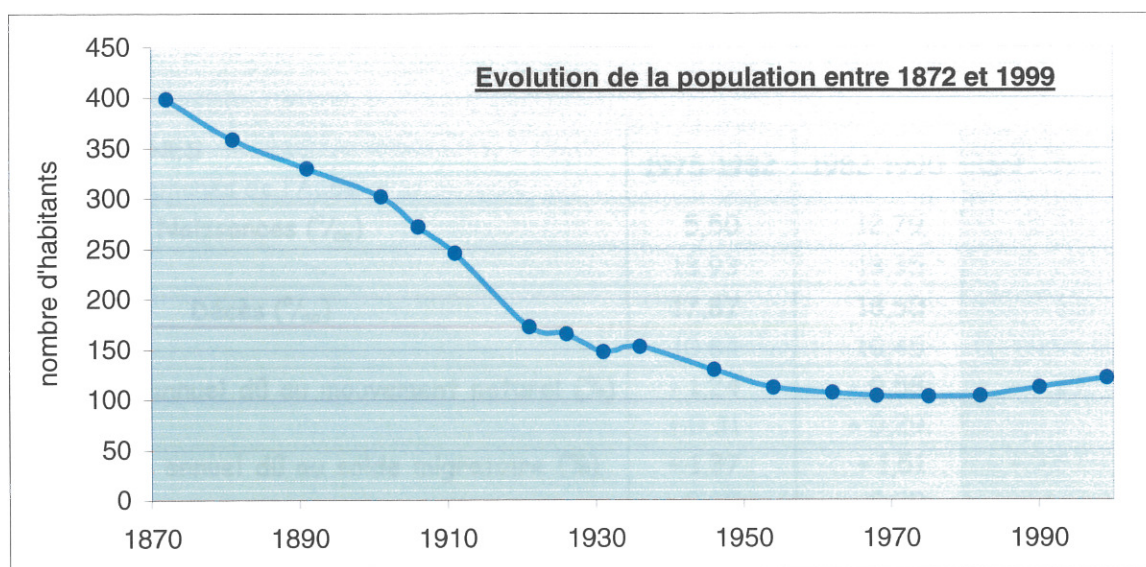
Les formations géologiques et les formations superficielles affleurant sur le territoire de la Commune de Rouvres les Vignes sont les suivantes, de la couche la plus récente à la plus ancienne (*voir extrait de carte ci-joint*) :

- **Fz Holocène** : les alluvions modernes argileuses existent dans la vallée et conviennent parfaitement à l'agriculture.
- **J8b Kimméridgien supérieur et moyen - Virgulien**. Cette formation est composée de couches successives de marnes et de calcaires. Son épaisseur est légèrement inférieure à 100 mètres.
- **J8a Kimméridgien inférieur - Ptérocérien**. Il s'agit de calcaires jaunâtres durs et très variés dont l'épaisseur est de 15 mètres.
- **J7 Séquanien**. La partie supérieure de la formation est composée de calcaires homogènes beiges assez durs ou très durs tandis que la partie intermédiaire contient des calcaires blancs oolithiques graveleux. Enfin, la partie inférieure est constituée de calcaires sublithographiques durs en gros bancs, ainsi que de calcaires marneux en plaquettes, suboolithiques, généralement beiges. L'épaisseur moyen du Séquanien est de 80 mètres.

3. Évolution et composition de la population

3.1. Évolution générale

Au dernier recensement INSEE, le 8 mars 1999, Rouvres les Vignes comptait 122 habitants. Selon la Commune, il y aurait 8 à 10 habitants de plus en 2004.



Source : Données INSEE 1999

Depuis 1872, la population de Rouvres les Vignes connaît une baisse continue et régulière. La tendance ne s'est réellement inversée qu'à partir de 1982, date à partir de laquelle la Commune gagne des habitants.

Ainsi, entre 1872 et 1975, le nombre d'habitants est passé de 399 à 104, ce qui représente une perte de presque 75% par rapport à la population de départ.

La Commune ne semble pas avoir bénéficié des effets positifs du Baby Boom puisque les recensements 1954 et 1962 ne reflètent aucun gain de population.

Ce n'est qu'à partir de 1982 que Rouvres les Vignes se met à gagner des habitants de manière durable. Ainsi, entre 1982 et 1999, la Commune a gagné 18 habitants.

Sur la période 1982-90, c'est le taux de variation annuel dû au solde migratoire (+ 1,51 %) qui permet à la commune de gagner des habitants, et ce malgré un taux de variation annuel dû au mouvement naturel négatif (- 0,58 %).

Sur la période 1990-99, l'accroissement démographique de Rouvres-les-Vignes est rendu possible par la combinaison d'un taux de variation annuel dû au mouvement naturel positif (+ 0,29 %) et d'un taux de variation annuel dû au solde migratoire non négligeable (+ 0,67 %).

La Commune précise qu'un remembrement sur le territoire communal a permis de libérer des terres AOC en vignoble, provoquant ainsi une retombée démographique. Celle-ci a été d'autant plus accentuée qu'une politique volontariste de logement a été pratiquée.

3.2. Les variations enregistrées

Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période étudiée.

Solde migratoire : Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la Commune et ceux qui la quittent.

ROUVRES LES VIGNES Moyenne sur les communes de l'Aube	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances (‰)	5,50	12,79	10,49
	13,93	13,35	12,20
Décès (‰)	17,87	18,60	7,63
	10,84	10,45	9,96
Taux de variation annuel dû au mouvement naturel (%)	- 1,24 + 0,31	- 0,58 + 0,29	+ 0,29 + 0,23
Taux de variation annuel dû au solde migratoire (%)	+ 1,37 - 0,09	+ 1,51 - 0,29	+ 0,67 - 0,12
Taux de variation annuel de la population (%)	+ 0,14 + 0,22	+ 0,93 + 0,00	+ 0,95 + 0,11

Source : Données INSEE 1999

Lors de l'analyse des données démographiques de Rouvres les Vignes, on remarque rapidement un phénomène intéressant ; le taux de natalité de la Commune est toujours inférieur à celui du Département, et le taux de mortalité de Rouvres les Vignes est toujours supérieur à celui de son homologue départemental (sauf sur la période 1990-1999).

Cela signifie donc qu'il y a moins de naissances mais plus de décès à Rouvres les Vignes que dans les autres Communes du Département.

Concernant le taux de variation annuel dû au solde naturel, il n'a été réellement influent que sur la période 1975-1982, où il était de - 1,24 %. Sur les deux autres périodes, il est compris entre - 0,58 % et + 0,29 %, alors que celui du Département est toujours positif.

Le taux de variation annuel dû au solde migratoire est positif sur l'ensemble des périodes étudiées, alors même que son homologue départemental est, lui toujours négatif. C'est donc cette composante du taux de variation annuel qui influe sur le développement démographique de Rouvres les Vignes.

Ainsi, sur la période 1975-1999, le taux de variation annuel est compris entre + 0,14 % et + 0,95 %, quand celui du Département ne dépasse pas + 0,22%.

3.3. Structure en âge de la population de Rouvres-les-Vignes

Tranches d'âge	1975	1982	1990	1999
0 à 19 ans	25 24%	26 25%	29 26%	33 27%
20 à 39 ans	19 18%	27 26%	30 27%	35 29%
40 à 59 ans	26 26%	25 24%	29 26%	26 21%
60 à 74 ans	19 18%	12 12%	19 17%	19 16%
75 ans et plus	14 14%	14 13%	5 4%	9 7%
Total	103 100%	104 100%	112 100%	122 100%

Source : Données INSEE 1999



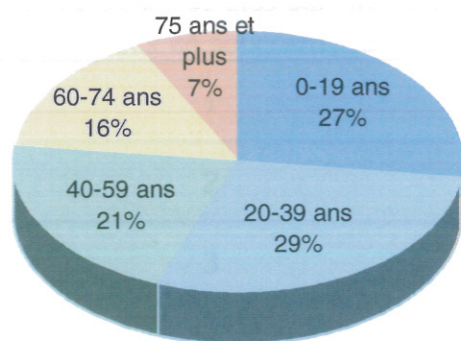
Depuis 1975, la part des 0-19 ans et des 20-39 ans ne cesse de prendre de l'importance dans la population totale de Rouvres les Vignes, passant respectivement de 24 à 27 % et de 18 à 29 %.

En revanche, la part des 75 ans et plus ne cesse de perdre de la représentativité au sein de la Commune. Elle représente désormais 7 % de la population alors qu'elle représentait le double en 1975.

Il apparaît donc que la population de Rouvres les Vignes a tendance à rajeunir, les jeunes étant de plus en plus nombreux, et les anciens de moins en moins présents.

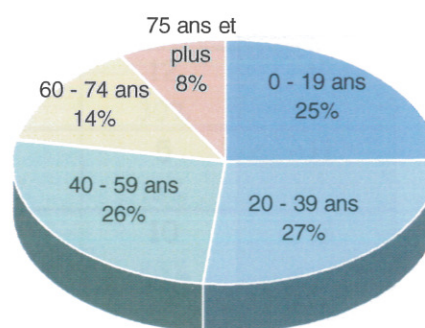
Ce phénomène est à souligner car il va à l'encontre du phénomène de vieillissement de la population qui touche l'ensemble de la population française.

Structure en âge de la population de Rouvres les Vignes en 1999



Source : Données INSEE 1999

Structure en âge de la population de l'Aube en 1999



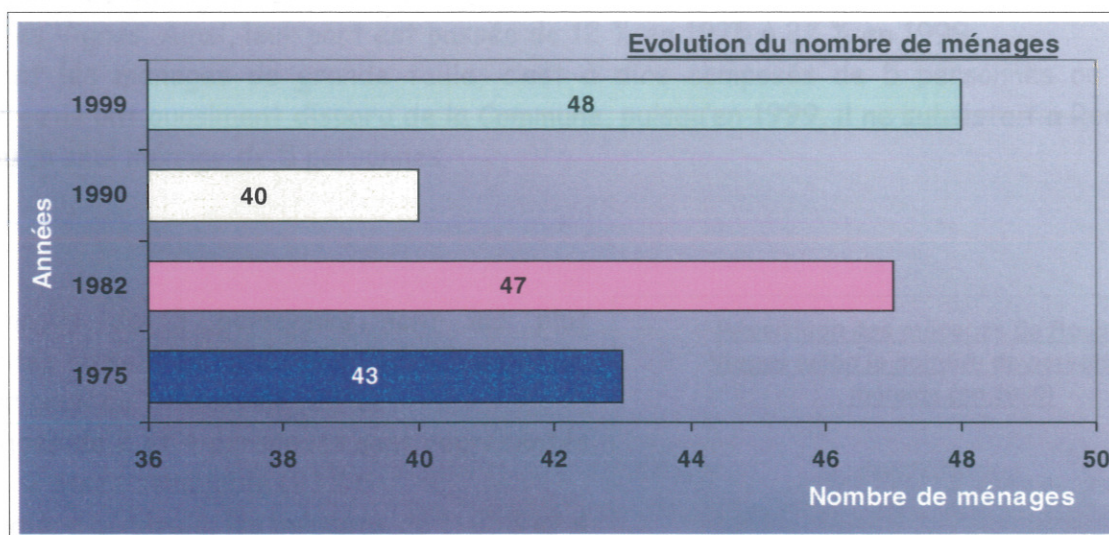
Source : Données INSEE 1999

Les moins de 40 ans sont sur-représentés sur le territoire communal. Ils représentent 56% contre 52% au niveau départemental.

En revanche, la tranche des 40-59 ans est moins présente à Rouvres les Vignes que dans le reste du Département, son taux de représentativité étant inférieur de 5 points.

Quant aux plus de 60 ans, leur niveau de représentativité est égal aux échelons communal et départemental.

3.4 Caractéristiques des ménages



Source : Données INSEE 1999

Le rythme d'évolution du nombre de ménages ne suit pas l'évolution du nombre d'habitants, ce qui doit être souligné.

Ainsi, entre 1975 et 1982, le nombre de ménages est passé de 43 à 47, alors que la population n'a gagné qu'un seul habitant.

Ce phénomène est encore plus important entre les périodes 1982-1990. En effet, le nombre de ménages est passé de 47 à 40, alors même que la Commune comptait 8 habitants de plus.

L'évolution du nombre de ménages redevient classique entre 1990 et 1999, puisque la population et les ménages augmentent de concert.

Nombre de personnes par ménage Données en pourcentage	1975	1982	1990	1999
1	13 30%	21 45%	12 30%	12 25%
2	15 35%	9 19%	5 13%	11 23%
3	5 12%	7 15%	10 25%	13 27%
4	6 14%	6 13%	7 17%	11 23%
5	3 7%	4 8%	4 10%	1 2%
6 et plus	1 2%	0 0%	2 5%	0 0%
TOTAL	43 100%	47 100%	40 100%	48 100%

Source : Données INSEE 1999

Sur l'ensemble de la période étudiée (1975-1999), le nombre de ménages est très fluctuant puisqu'il oscille entre 40 et 48.

On remarque que les ménages composés d'une seule personne perdent de la représentativité, passant de 45 % en 1982 à seulement 25 % en 1999.

En revanche, les ménages composés de 3 personnes sont de plus en plus représentés au sein de Rouvres les Vignes. Ainsi, leur part est passée de 12 % en 1975 à 27 % en 1999.

Concernant les ménages de grande taille, c'est à dire composés de 5 personnes ou plus, on constate qu'ils ont quasiment disparu de la Commune, puisqu'en 1999, il ne subsistait à Rouvres les Vignes qu'un seul ménage de 5 personnes.

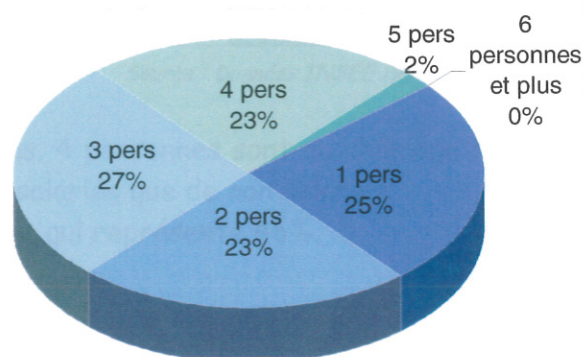
Les ménages de 3 personnes sont les plus représentés au sein du territoire Communal (27%), suivis par ceux de 1 personne (25%).

Les ménages de 2 et 4 personnes sont représentés de manière assez semblable (23%).

D'une manière générale, les ménages de 1, 2, 3 et 4 personnes sont représentés de façon identique (environ 25%).

En revanche, ceux de 5 personnes et plus sont presque absents de Rouvres les Vignes ; Ils ne représentent que 2 % du total des ménages.

Répartition des ménages de Rouvres les Vignes selon le nombre de personnes par ménage (en 1999)



Source : Données INSEE 1999

4. Population active

4.1. Taux de chômage

Taux de chômage (1999)	%
France	11,2
Aube	13,9
Rouvres les Vignes	7,4

Source : Données INSEE 1999

Le taux de chômage de la population de Rouvres les Vignes était en 1999, nettement inférieur aux moyennes départementale et nationale puisqu'il n'était que de 7,4%. Concrètement, ces 7,4% ne représentent que 4 personnes.

4.2. Population active par âge et par sexe

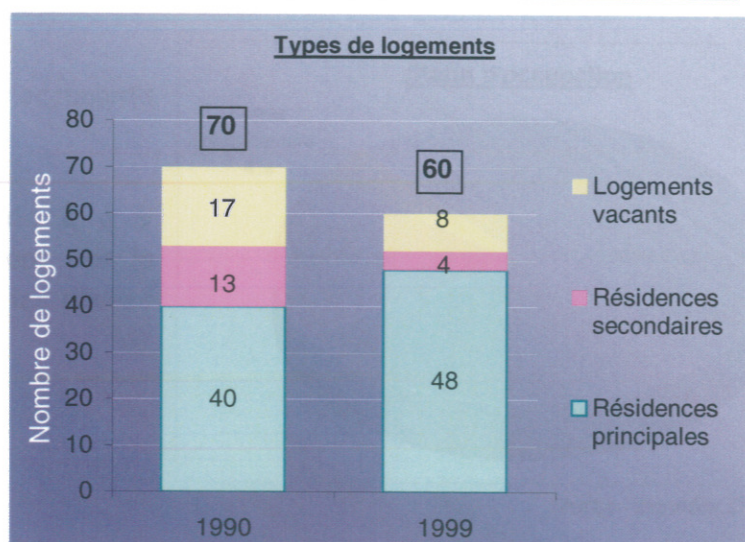
STATUT	Hommes	Femmes	Ensemble
ACTIFS	31	23	54
> Actifs ayant un emploi	31	19	50
Salariés	17	10	27
Non salariés	14	9	23

5. Le Parc de Logement

5.1. Évolution et composition du parc

Années de recensement	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble
1990	40	13	17	70
1999	48	4	8	60

La Commune de Rouvres les Vignes comprend 60 logements : 48 résidences principales, 4 résidences secondaires et 8 logements vacants.

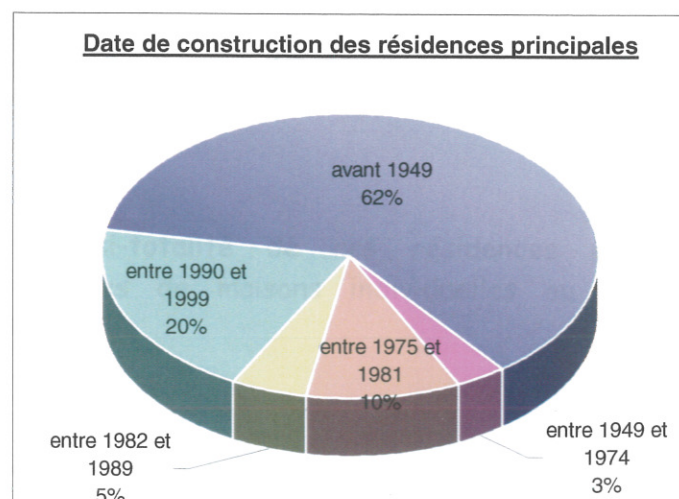


Source : Données INSEE 1999

5.2. Caractéristiques des résidences principales

	Avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990 et +	Ensemble
Nombre	37	2	6	3	12	60
%	62	3	10	5	20	100

Le parc de logement est majoritairement ancien, 62% du total des habitations est antérieur à 1949. Un nombre restreint d'habitations a été construit entre les années 1949 et 1989 puisque seules 11 résidences ont été créées en 40 ans. En revanche, les années 1990 marquent le retour à un rythme de construction plus soutenu. 12 habitations ont été bâties durant cette période, ce qui coïncide avec l'augmentation de population également constatée à cette époque. Le remembrement pratiqué à cette époque sur le territoire communal a permis en effet de libérer des terrains constructibles.



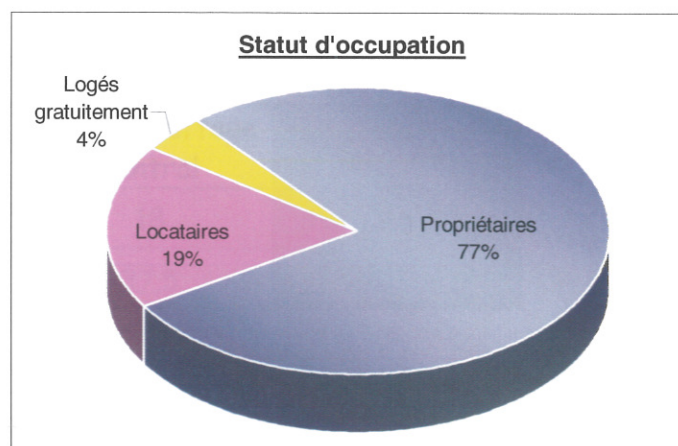
Source : Données INSEE 1999

★ Statut d'occupation: (cf. graphique ci-dessous)

Années	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	TOTAL
1990	36	2	2	40
%	90	5	5	100
1999	37	9	2	48
%	77	19	4	100

77% des habitants sont propriétaires occupants de leur logement et 19% sont locataires. Seuls 4% sont logés gratuitement.

Le nombre de locataires est passé de 2 à 9 en 9 années, cette évolution s'expliquant par la création de logements locatifs pendant les années 90, dont des habitations OPAC.



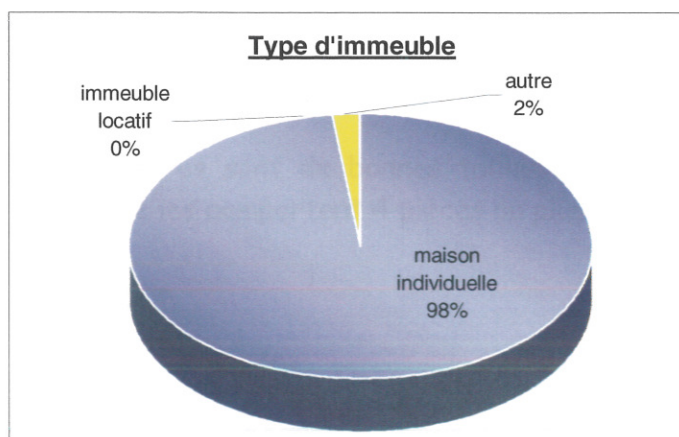
Source : Données INSEE 1999

★ Le confort:

Le niveau de confort des résidences principales de Rouvres les Vignes est satisfaisant.

→ Type de logements: (cf. graphique ci-dessous)

Année 1999	Maison individuelle Ferme	Immeuble Collectif	Autres	TOTAL
Nombre	47	0	1	48
%	98	0	2	100



La quasi-totalité de ces résidences est composées de maisons individuelles ou de fermes.

Source : Données INSEE 1999

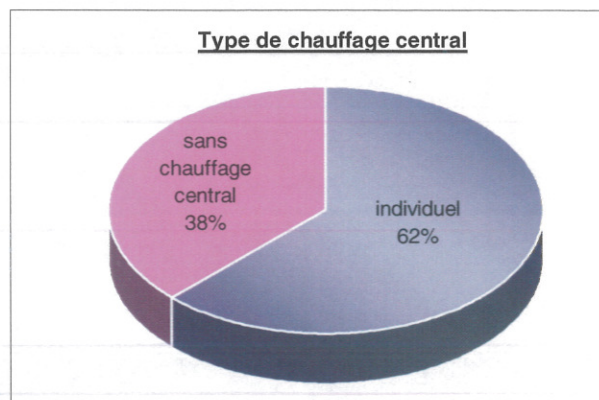
→ Installations sanitaires:

	WC à l'intérieur du logement	Ni baignoire Ni douche	Baignoire ou Douche
1990	32	9	31
1999	44	5	43

Seules 5 résidences ne possèdent ni baignoire ni douche, et 63% des habitations sont équipées d'un chauffage central individuel.

→ Chauffage central: (cf. graphique ci-dessous)

Année 1999	Collectif	Individuel	Sans chauffage central	TOTAL
Nombre	0	30	18	48
%	0	62,5	37,5	100



Source : Données INSEE 1999

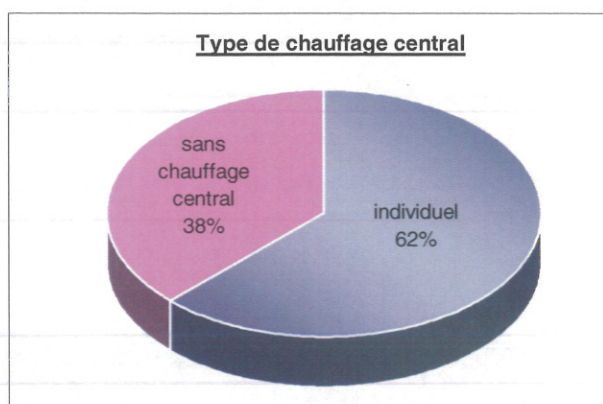
→ Installations sanitaires:

	WC à l'intérieur du logement	Ni baignoire Ni douche	Baignoire ou Douche
1990	32	9	31
1999	44	5	43

Seules 5 résidences ne possèdent ni baignoire ni douche, et 63% des habitations sont équipées d'un chauffage central individuel.

→ Chauffage central: (cf. graphique ci-dessous)

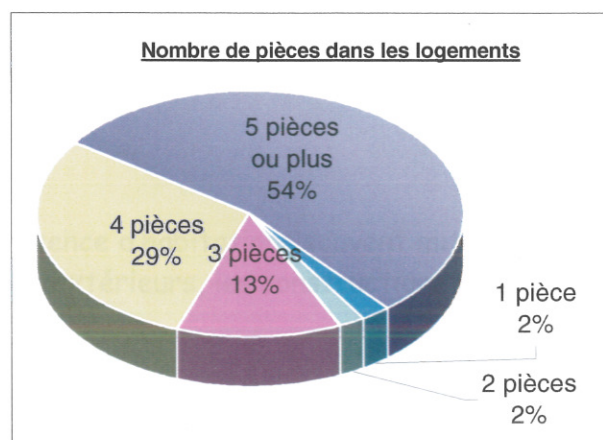
Année 1999	Collectif	Individuel	Sans chauffage central	TOTAL
Nombre	0	30	18	48
%	0	62,5	37,5	100



Source : Données INSEE 1999

→ Nombre de pièces: (cf. graphique ci-dessous)

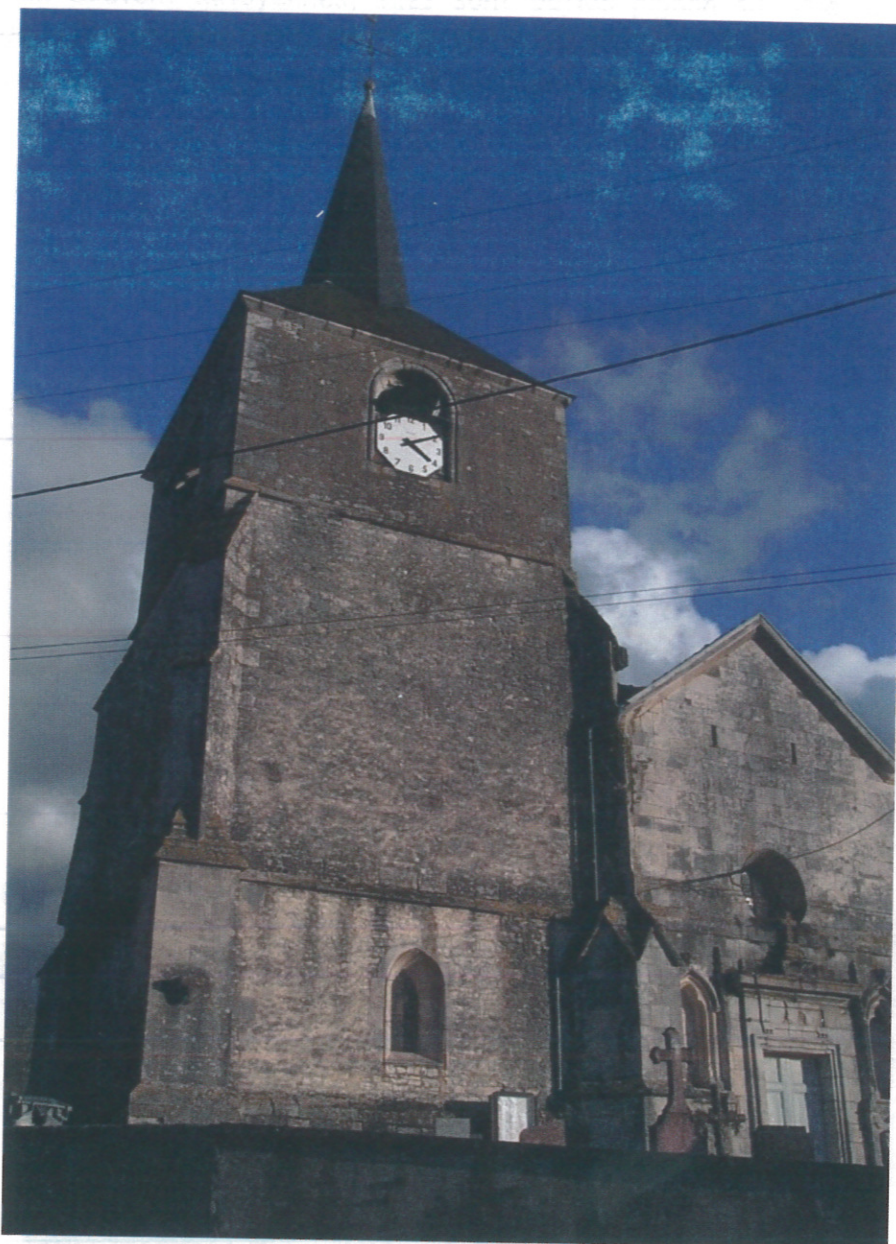
Année 1999	1	2	3	4	5 et plus	TOTAL
Nombre	1	1	6	14	26	48
%	2	2	13	29	54	100



Les demeures sont de bonnes tailles puisque 83% d'entre elles comportent 4 pièces ou plus.

Source : Données INSEE 1999

6. Le Bâti



L'Eglise

Le bâti s'organise généralement autour de l'Eglise qui est le point central du village.

Il est composé :

- D'un bâti ancien, assez dense au centre avec la présence d'habitations souvent mitoyennes,
- D'un bâti, plus récent et de densité moindre sur les extérieurs, les constructions étant davantage individualisées.

6.1. Le Bâti ancien

Les constructions anciennes forment le centre du village. Elles sont principalement édifiées en pierres apparentes. Souvent mitoyennes, elles sont bâties pignon sur rue, comme la plupart des centres anciens de la Champagne. Cependant, certaines maisons sont comme la plupart des habitations des centres anciens de la Champagne. Cependant, certaines maisons sont construites façade sur rue.



Pignon sur rue



Façade sur rue



6.2. Le Bâti récent

Il est plus souvent implanté sur les extérieurs de la Commune sous forme de lotissement ou de constructions individuelles.

Comme dans tout habitat récent, les maisons sont le plus souvent édifiées façade sur rue.



7. Les Activités Économiques

7.1. L'activité agricole

L'activité agricole est relativement développée sur le territoire.

Les étendues agricoles se trouvent autour du village.



Vue depuis la rue Louis Desprez



Vue depuis la RD 74

Les bâtiments agricoles sont situés à l'intérieur et à l'extérieur du village.



Rue Louis Desprez



Rue Saint Vincent



Vue depuis le Chemin de Courcelles

7.2. L'activité viticole

L'activité viticole est dominante sur la commune du ROUVRES LES VIGNES.

Les coteaux plantés de vignes :



Vue sur les vignes



Rue de Labevaux, vue sur les côteaux depuis la D 47



Vue sur les côteaux depuis la RD 74

Les Maisons de Champagne et les bâtiments viticoles.



7.3. Les Équipements Publics

ROUVRES LES VIGNES accueille un centre de secours.



7.4. Les Associations

La Commune de Rouvres-les-Vignes dispose de plusieurs associations :

- la Société de Chasse,
- l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural),
- les deux amuse-les,
- le Syndicat des Vignerons.

II. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

La Commune de Rouvres les Vignes souhaite engager une procédure d'élaboration de Carte Communale.

Depuis 1999, la commune est couverte par un MARGU (Modalités d'Application des Règles Générales d'Urbanisme). Elle a choisi d'opter pour la mise à jour de ce document puisque la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 lui donne le statut de document d'urbanisme à caractère permanent.

La volonté de la municipalité est de conserver le caractère rural de la Commune. Aujourd'hui, il n'existe plus beaucoup d'espaces libres au sein du bâti. La Commune souhaite donc agrandir son territoire ouvert à l'urbanisation. Elle a déjà pris le soin par le passé d'amener elle-même les réseaux à l'extérieur du bâti.

La Commune souhaite donc étendre son urbanisation en privilégiant les constructions d'habitations sur les parcelles équipées des réseaux et proches du bâti de Rouvres les Vignes. Le but affiché est d'éviter la dispersion des constructions sur le territoire.

Les projets sont établis de façon à préserver l'activité agricole tout en tenant compte de la règle de réciprocité relative à l'implantation des bâtiments à usage agricole (notamment bâtiments d'élevage) d'une part et d'habitation d'autre part.

L'extension de la Commune doit s'organiser en considérant l'existant et plus particulièrement les équipements collectifs, ainsi que le réseau d'assainissement.

Il est souhaitable de porter une attention particulière aux espaces naturels, qui contribuent au cadre de vie remarquable et de préserver de toute dégradation le patrimoine et les boisements.

III. JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS

Le présent document détermine deux zones :

1. une zone délimitée par un trait plein noir, où les constructions sont autorisées, sous réserve de l'application du règlement et en particulier dans les secteurs partiellement desservis, où elles seront autorisées, à condition que la Commune s'engage à amener les réseaux manquants (article L.421-5 du Code de l'Urbanisme).

L'ensemble englobe le bâti existant de Rouvres les Vignes selon le périmètre établi en 1999 lors de l'établissement du MARGU.

L'extension de la zone concernée :

- Au Sud-Est du village, une extension est prévue au lieu-dit « Côte Rollin ». La position de cette zone nécessiterait une sortie unique sur la départementale n°74 pour des raisons de sécurité. Une voirie interne devra alors être créée. La présence d'un talus définit le zonage dans cette partie du territoire.

- Au Nord de Rouvres Les Vignes, le zonage est étendu, adoucissant les limites de la zone urbaine.

Une extension est également prévue sur les parcelles 95, 97 et pour partie 96 et 92. Les parcelles 1079 et 1080 ne peuvent être comprises dans la zone urbaine en raison de leur caractère humide (existence d'un fossé plus au Nord).

- à l'Ouest, une partie de la parcelle 1346 est inscrite en zone U (lieu-dit « Puits Rochelle »), permettant ainsi l'extension urbaine. Le reste de la parcelle est peu aménageable à cause d'un talus trop important donnant sur la route départementale n°74 de Soulain-Dhuys à Colombey-Les-Deux-Eglises. Un problème de sécurité avec le virage de la RD 74 intervient également.

Une partie des parcelles 42 et 43 (lieu-dit « La Vigne de Méline ») est zonée en U, le long du Chemin d'Exploitation n°41.

La zone U intègre la parcelle 50 sans la parcelle 48, un talus à proximité de la route empêchant toute urbanisation.

- Enfin, au Sud de la commune, au lieu-dit « Pré de Loue », l'extension est possible grâce à une servitude existante et donnant sur le Chemin Rural,

2. Le reste du territoire communal où pourront être autorisés :

- les constructions directement liées à l'activité agricole (y compris les habitations justifiées),
- les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées,
- la reconstruction après sinistre et les extensions limitées des constructions existantes, ainsi que leurs annexes,
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opération d'intérêt général.

L'URBANISATION

L'urbanisation s'effectue dans la zone U.

Caractère de la zone urbaine (U) :

Il s'agit de la zone urbanisée regroupant les terrains actuellement desservis par les réseaux ou susceptibles de l'être à court terme.

La Commune de Rouvres les Vignes souhaite pouvoir accroître son urbanisation afin de répondre aux nouvelles demandes dans un cadre planifié et régulé.

Une réflexion sur le développement des zones d'habitat, contenue dans les contraintes de la Carte Communale s'est attachée à élaborer un développement harmonieux et cohérent du village en favorisant une urbanisation dense et compacte.

Les bâtiments agricoles et d'élevage sont répertoriés (principe de réciprocité instauré pour l'implantation des bâtiments d'élevage et des constructions à usage d'habitation).

Le tracé de la zone urbaine tient compte de ces différents éléments.

La Commune fait le choix d'une Carte Communale engageant un développement démographique planifié. La limite de l'urbanisation est fixée par la desserte en voirie et réseaux ainsi que par le bâtiment d'élevage présent sur le territoire.

La Commune connaît une hausse continue de ses habitants depuis 1982 et est soumise à des demandes en terrain à bâtir, nécessitant l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.

L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement s'effectue principalement en zone N.

Caractère de la zone naturelle (N) :

Il s'agit de la zone naturelle encerclant le village. Elle comprend principalement des terres agricoles et naturelles.

L'objectif visé consiste à maintenir l'équilibre du site en protégeant les zones d'intérêt paysager et environnemental.

➤ **Préserver le foncier agricole**

L'activité agricole et viticole est une ressource à Rouvres les Vignes. La carte communale identifie et préserve les espaces cultivés ainsi que les boisements afin de maintenir cet outil économique.

➤ **Protéger les milieux naturels**

Le territoire de Rouvres les Vignes abrite :

- la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique) n°210000107 de type I "La Côte Debout, La Côte l'Echelle, Ambronvau et Bocquemont à Colombé le Sec et Colombé la Fosse".

Bien que cette zone ne soit pas légalement opposable aux tiers, il faut malgré tout la prendre en compte lors de tout projet de planification.

➤ **Protéger le Patrimoine**

L'église de Rouvres les Vignes est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 9 Novembre 1984. Elle génère autour d'elle une servitude de protection qui régie l'architecture.

➤ **Lutter contre les nuisances**

La Carte Communale prend en considération les nuisances existantes dans la Commune.

Ces nuisances sont relatives au bâtiment d'élevage qui génère une distance minimale d'implantation par rapport aux habitations et au relief, la commune étant située dans un vallon.

Le développement démographique possible, l'attractivité du village, la préservation du patrimoine naturel et environnemental se pérenniseront dans le cadre de l'application du document d'urbanisme et selon les volontés de la Commune de Rouvres les Vignes.

La présente Carte Communale répond aux contraintes réglementaires et aux objectifs de la Commune.